

LE DEPLOIEMENT EN REGION BRETAGNE DE LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

Etude évaluative,
accompagnement méthodologique et scientifique

Eléments de synthèse

Octobre 2015



Sommaire

Les caractéristiques de la mission	3
Le décrochage : un « nouveau problème public »	6
Le déploiement local des PSAD en Bretagne	8
Vers une catégorisation des PSAD	10
Perspectives et Recommandations	17

LES CARACTERISTIQUES DE LA MISSION

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de la région Bretagne qui se mobilise fortement pour créer les conditions de réussite pour tous dans le système éducatif. Les engagements pris dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011 – 2015¹ et dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne² adoptée en 2011 confirmaient ainsi la volonté de la Région de qualifier à minima au niveau V³ tous les jeunes. Par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale⁴, le Conseil régional de Bretagne est devenu chef de file du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO) au 1^{er} janvier 2015. L'enjeu de ce service public d'orientation est d'organiser une offre qui réponde mieux aux évolutions du contexte économique et social et aux nouveaux besoins des personnes, en particulier des jeunes. Il doit ainsi participer à favoriser des parcours de réussite pour chaque jeune, contribuer à l'ascension sociale de chacun et rendre possible des choix d'orientation éclairés et choisis. Dans le cadre du SPRO, la Région, en lien avec les autorités académiques, est désormais chargée de la mise en œuvre et de la coordination des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire, et notamment de la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) créées en 2011.

Afin d'organiser l'exercice de cette nouvelle compétence en partenariat avec le Rectorat, la Région Bretagne a souhaité avoir une vision claire de la situation sur le territoire et de travailler à la construction d'une analyse partagée, avec les acteurs locaux et le Rectorat, des dynamiques de localisation des politiques de lutte contre le décrochage. Les objectifs de la démarche régionale de concertation, lancée à l'automne 2014 sont multiples. Il s'agit tout d'abord de prendre en compte l'ensemble des décrocheurs, quelle que soit leur voie de formation. Elle doit par ailleurs favoriser la complémentarité des actions et l'innovation dans les modalités d'accompagnement et dans les solutions proposées. Le travail vise enfin à alimenter le futur cadre de coordination régional des 17 PSAD de Bretagne, en concertation avec les acteurs des dynamiques de politique de lutte contre le décrochage scolaire.

Afin d'accompagner la structuration de ce nouveau positionnement régional, le Conseil régional s'est associé au Pôle Recherche Formation en Action Sociale (PREFAS) Bretagne pour bénéficier d'un suivi méthodologique et d'un regard scientifique sur le déploiement, dans la région, de la lutte contre le décrochage. Dans ce cadre, une subvention a été accordée à la Direction Recherche et Prospective (DREP) d'ASKORIA, afin de réaliser un état des lieux des démarches locales de lutte contre le décrochage, devant contribuer à l'élaboration d'un cadre de référence au niveau régional.

¹ « Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous » est l'orientation prioritaire n°1 du CPRDF.

² La « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » adoptée le 21 septembre 2011 comprend 45 mesures dont celles visant à « limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire ».

³ Equivalent au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), au brevet d'études professionnelles (BEP) ou au diplôme national du brevet (DNB).

⁴ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, JORF n°0055 du 6 mars 2014, page 48

Concernant cette démarche régionale, Marc Rouzeau (directeur Recherche et Prospective), Patrick Lecaplain (chargé de mission et de recherche), Hélène Guédo (assistante de recherche) et Noémie Hubert (stagiaire)⁵, ont travaillé à une mission axée autour de **3 objectifs principaux** :

1. Stabiliser une connaissance sur les PSAD en Bretagne et construire une analyse partagée avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux des dynamiques de localisation des politiques de lutte contre le décrochage scolaire
2. Proposer une typologie des plateformes repérées en tant que territoires d'action publique
3. Aider à la mise en place d'une coordination régionale interinstitutionnelle et éclairer la Région sur les initiatives à prendre en la matière

Les 3 objectifs principaux de la mission du PREFAS/ASKORIA

Le travail réalisé s'est étendu de **septembre 2014 à octobre 2015** selon les modalités de pilotage et de suivi suivantes⁶ :

- 2 réunions du comité de coordination politique régional réunissant l'Etat (le Rectorat et la préfecture), la Région et la Chaire Jeunesse. Préexistant à l'étude, ce comité est l'instance de pilotage du projet. Les travaux de ce comité permettent également d'assurer des modalités de concertation avec la Chaire jeunesse et d'envisager les valorisations scientifiques auxquelles cette étude pourra donner lieu.
- 2 comités de suivi de l'étude réunissant le Conseil régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et le Rectorat.
- 3 séminaires de concertation réunissant les têtes de réseau : le Rectorat dont les 4 Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'Information et de l'Orientation (IEN-IO), 2 représentants de Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), les Centre de Formation des Apprentis (CFA), l'ARML dont deux directeurs de Mission Locale (ML), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF), la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM), la Chaire Jeunesse, Askoria et le Conseil régional de Bretagne.

Les **modalités d'investigation** ont principalement été organisées autour de **trois vagues de 4 ateliers intersites** réunissant les acteurs de terrain des **17 plateformes** (directeurs de CIO, directeurs de ML, coordonnateurs MLDS et MIJEC, directeurs de CFA)⁷ :

⁵ Célia Barrez doctorante à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), membre de la Chaire de recherche sur la jeunesse a participé aux premiers ateliers intersites. Elle travaille à une thèse sur le décrochage scolaire dans une perspective France/Allemagne.

⁶ Cf. la planification générale de la mission en annexe 1

⁷ Cf. le calendrier détaillé des deux vagues d'ateliers, joint en annexe

- Première vague d'ateliers de novembre 2014 à janvier 2014 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur la gouvernance, l'organisation et le fonctionnement des PSAD. Il s'agissait notamment de s'intéresser aux modalités de pilotage des plateformes, aux instances mises en place ainsi qu'à l'ouverture partenariale des dispositifs.
- Seconde vague d'ateliers de mars 2015 à avril 2015 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur les stratégies et offre de services des PSAD. Il s'agissait notamment de s'intéresser aux modalités de repérage et de contact, aux actions emblématiques et aux expérimentations, au suivi et aux évaluations ainsi qu'aux attentes des acteurs en matière de coordination régionale.
- Troisième vague d'ateliers en octobre 2015 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur le co-diagnostic des dispositifs par site et la catégorisation des systèmes d'action. Il s'agissait notamment de sécuriser les données relatives à chaque PSAD concernant les différents indicateurs et de tester la catégorisation proposée.

Des **entretiens complémentaires** ont été réalisés afin de sécuriser des informations recueillies en atelier et d'approfondir certaines perspectives :

- Isabelle Emond-Flamand, directrice CIO de Pontivy
- Anne Le Dain, directrice du CIO de Lorient
- Denis Gabiel, délégué territorial du pays de Dinan et de Saint-Malo
- Valérie Grumetz, IEN-IO du département d'Ille-et-Vilaine

Une **phase de « benchmarking »** a également été menée auprès des Régions Centre et Rhône-Alpes. Il s'agissait alors de porter une attention plus particulière à la manière dont ces Régions appréhendaient leur nouveau rôle de coordonnateur des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Dans ce cadre, deux entretiens ont été réalisés :

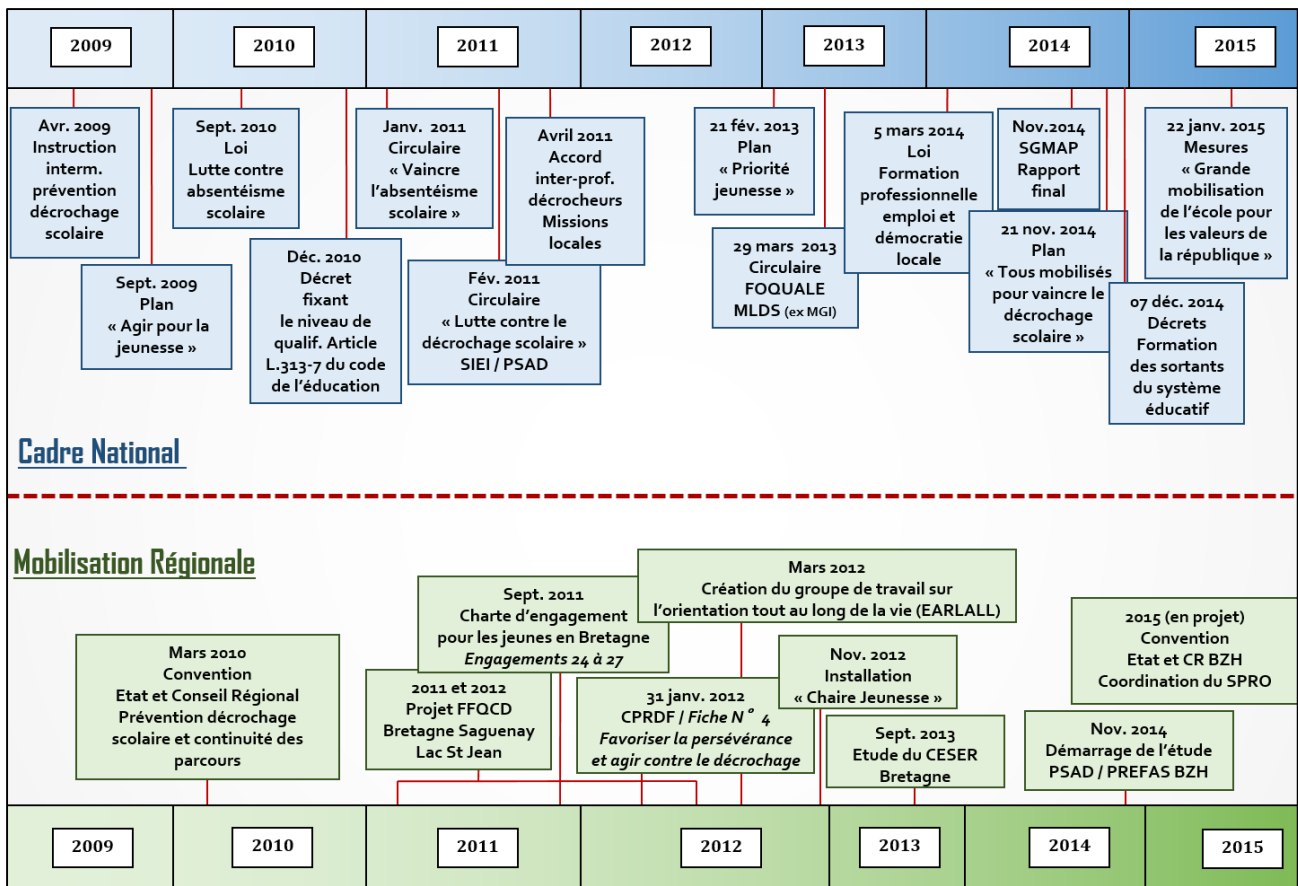
- Yohann Pignon, responsable du service de l'action éducative, Direction des lycées, Région Rhône-Alpes
- Karine Adamczyk-Agogue, chargée de mission à la direction des politiques d'orientation et de formation, Région Centre

L'équipe d'Askoria a noté une mobilisation rapide de l'ensemble des participants et une **dynamique de travail constructive**. Le bon déroulement des ateliers intersites a reposé sur une implication active des acteurs invités se traduisant par la bonne appropriation des outils proposés et des débats riches en plénière. L'équipe s'est efforcée de son côté de rendre la démarche **la plus transparente possible** en la réexpliquant de façon systématique aux ateliers. La diversité institutionnelle des personnes rencontrées aussi bien au niveau local que régional (Education Nationale, Région, acteurs des champs de la formation, de l'insertion et de l'emploi etc.) a contribué à la richesse du matériau recueilli.

La lutte contre le décrochage est aujourd'hui devenue une priorité dans de nombreux pays, les sociétés s'intéressant à ce phénomène en raison des enjeux humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités qu'il recoupe. La référence à cette notion relève à la fois du recyclage de problématiques traditionnelles (échec scolaire, absentéisme, ...), d'une attention portée de manière explicite à la question de la non-diplomation envisagée alors comme une perte de ressources pour la société, ainsi que de l'agrégation plus ou moins affirmée de sujets connexes (*prise en compte des inégalités éducatives, mise en lumière de la situation des enfants pauvres, rupture de scolarité qui seraient liées à la victimisation et au harcèlement, difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, désœuvrement et comportements marginaux...*). A l'examen, cette catégorie d'action publique a fait l'objet d'une évolution dans le temps dont la portée concerne historiquement le manquement à une norme légale (manquement à l'obligation scolaire) pour aujourd'hui donner lieu à la construction d'une nouvelle norme sociale (non-diplomation, désœuvrement).

Utilisée de façon grandissante par les médias et le grand public, la notion de décrochage scolaire fait l'objet d'une importante mise sur l'agenda à la fois au plan européen (*Objectifs Education Formation 2020*), national (*Circulaire interministérielle du 9 février 2011, plan gouvernemental de lutte contre le décrochage de novembre 2014*) et local (*loi du 5 mars 2014 confiant une partie de la coordination de cette politique aux Conseils Régionaux*). Les différentes initiatives actuellement mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire s'articulent autour de 3 registres qui font aujourd'hui référence au niveau européen et national. Ainsi, les actions préventives visent à faire évoluer positivement et durablement les déterminants du décrochage, les interventions visent à agir précocement en direction de jeunes et de familles connaissant des risques de décrochage tandis que les remédiations visent à compenser une situation de décrochage. En France, le constat de la faible structuration du volet préventif a été mis en avant dans le cadre de l'expertise menée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique à partir de l'automne 2013.

Par rapport à la terminologie du décrochage, la notion de « réussite éducative » apparue au début des années 2000 entraîne un renversement lexical à connotation positive invitant au développement des incitations éducatives volontaires. Rencontrant actuellement un important succès au Québec tout en se déployant progressivement en France, la terminologie de la « persévérance » articule quant à elle deux notions en intégrant le renforcement positif introduit par la réussite éducative et l'approche par les motivations à laquelle invite la notion de décrochage. Cette attention pour les décrocheurs et les nombreuses initiatives qui l'accompagnent contribuent au déploiement d'un référentiel d'action publique de plus en plus guidé par l'investissement social et éducatif ciblé, la dynamisation des parcours et l'activation des capacités.

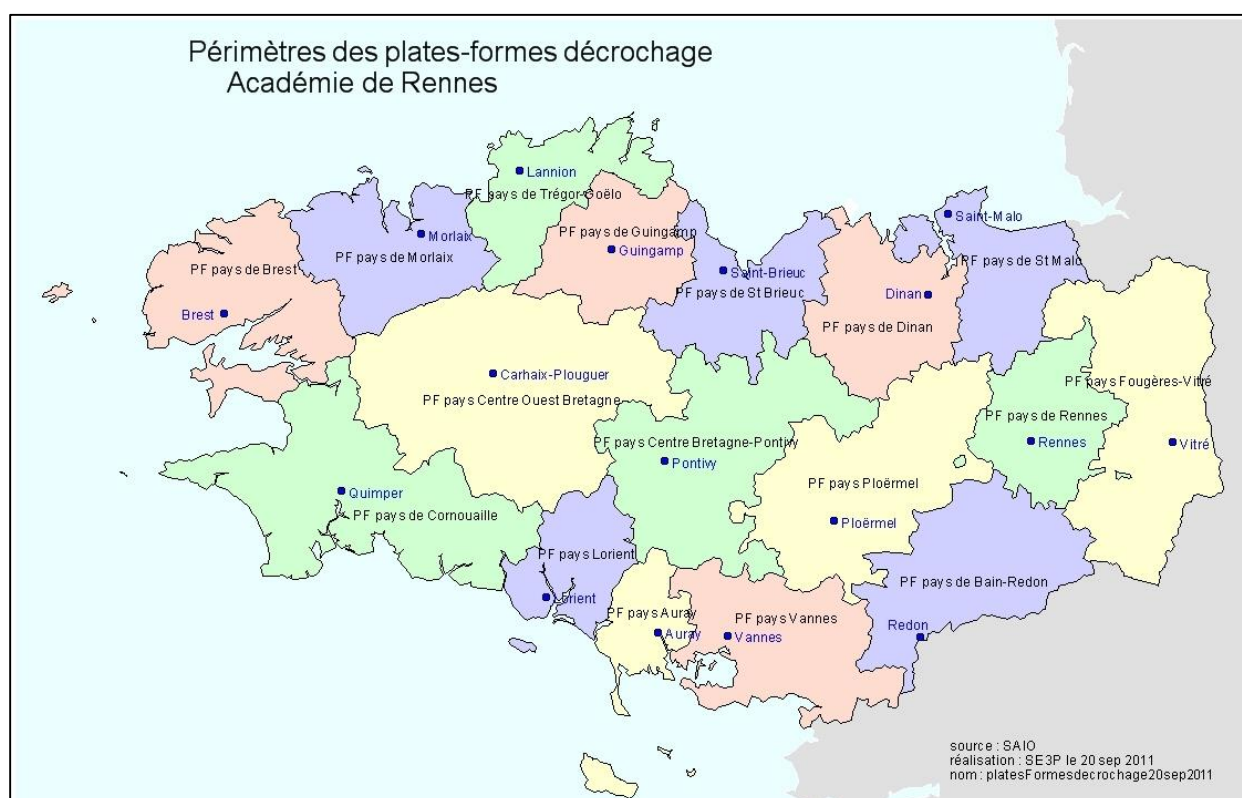


La mise sur l'agenda au plan national et régional de la lutte contre le décrochage scolaire.

Source : DREP, ASKORIA, Mars 2015

LE DEPLOIEMENT LOCAL DES PSAD EN BRETAGNE

En Bretagne, les 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs se sont déployées dès juin 2011 sous l'autorité des préfets. Leur découpage territorial autour de celui des 21 pays s'articule avec ceux des autres dispositifs (missions locales, réseau des maisons de la formation professionnelle, CIO, BAPE). Quelques décalages sont observables, notamment dans le Finistère Sud où les limites des BAPE de Quimper et de Lorient Quimperlé ne recoupent pas celles des pays et des plateformes correspondantes. Les coordinations départementales qui regroupent chacune 4 ou 5 PSAD représentent des éléments de stabilisation cadrant le fonctionnement des PSAD. Elles présentent toutefois des limites du fait du caractère trans-départemental de 4 PSAD.



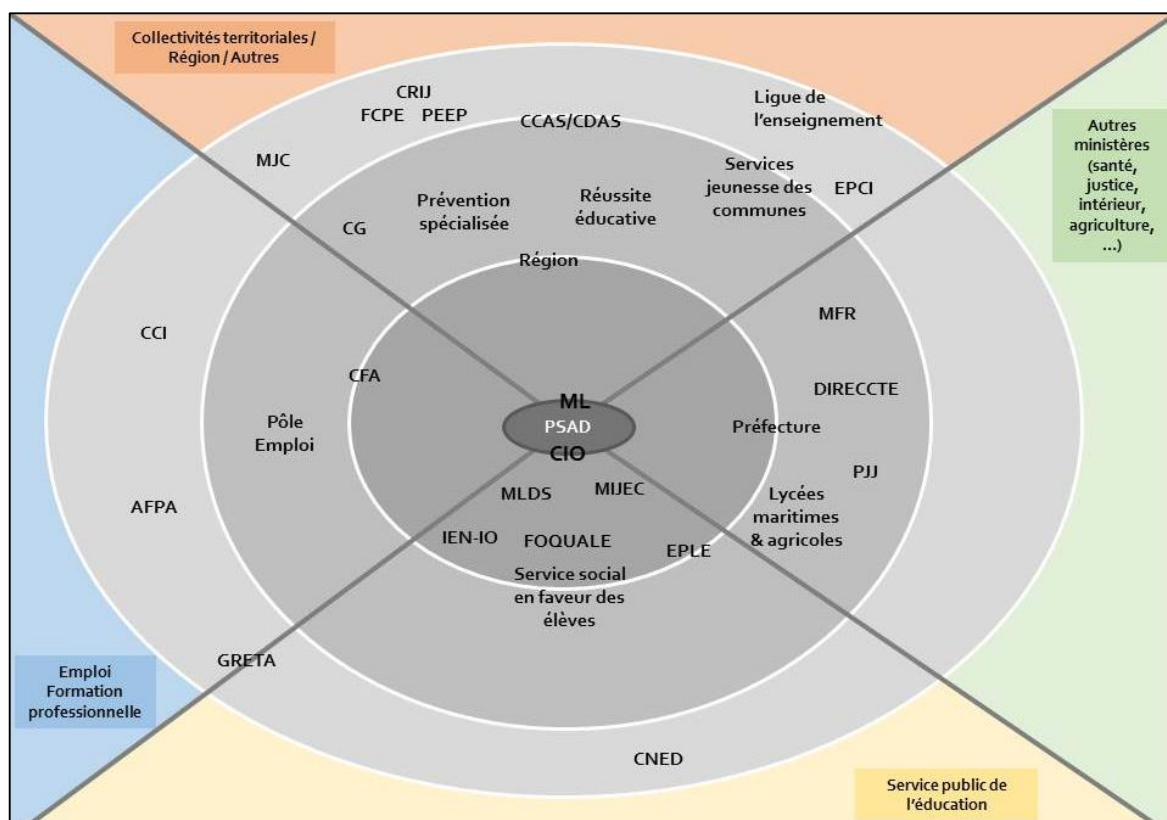
Périmètres des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans l'académie de Rennes

Source : Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), Septembre 2011

La majorité des PSAD fonctionne sur le schéma bicéphale avec un directeur de CIO pilote et un directeur de ML copilote. Des configurations différentes sont observables sur 5 PSAD (co-pilotage CIO/DIRECCTE, CIO/EPLE, pilotage tricéphale EPLE/CIO/ML). Si l'effectivité de co-pilotage est variable d'une plateforme à une autre, la responsabilisation des directeurs de CIO est massive. Par ailleurs, si la majorité des PSAD est structurée autour d'un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations et d'un comité de suivi au rôle plus opérationnel, cette structuration est parfois plus floue voire absente. En fonction des PSAD, on constate des processus d'association assez différenciés, résultant de l'antériorité des logiques collaboratives, des spécificités géographiques (acuité

de la problématique sur le territoire, proximité des acteurs, diversité des ressources et de l'offre de solutions, etc.), ainsi que des stratégies d'action de chaque PSAD (diversification stratégique, modes d'action spécifiques ou non pour toucher les injoignables, etc.). L'articulation avec les Programmes de réussite éducative –qui représentent de notre point de vue un marqueur important de la cohérence des politiques publiques sur le sujet- n'apparaît que très inégalement assurée.

Quoi qu'il en soit, le constat d'un renforcement des logiques collaboratives est globalement partagé. On retrouve dans toutes les plateformes un « noyau dur » composé des CIO, des ML, des MLDS et des MIJEC, des IEN-IO et parfois des réseaux Foquale. Des « acteurs secondaires » sont également mobilisés : EPLE, CFA, lycées maritimes et agricoles, les acteurs sociaux (PRE, PJJ, services sociaux des collectivités, etc.) et le service public de l'emploi. Enfin, des acteurs « périphériques » sont impliqués de façon distanciée dans l'activité des plateformes (CCI, acteurs de l'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, etc.).



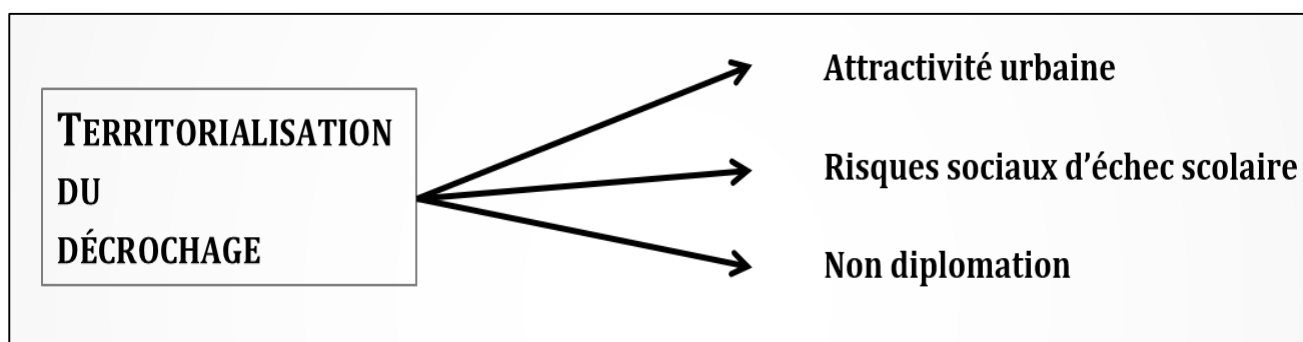
Cartographie partenariale : le point de vue des acteurs des PSAD - Vision régionale

Source : DREP, ASKORIA, Juin 2015

Au niveau des modes d'action, c'est essentiellement, voire exclusivement autour de la remédiation que s'articule le travail de la PSAD, celui-ci consistant au repérage, au contact et à l'accompagnement des jeunes. Le développement des entretiens croisés ainsi que la mise en place de fiches de liaison témoignent du développement de modes d'action s'orientant de plus en plus vers de la concertation entre acteurs et le déploiement d'une dynamique pluri-institutionnelle au service des jeunes.

Pour chacune des 17 plateformes, le travail effectué a cherché à renseigner l'acuité de la problématique du décrochage scolaire sur leur territoire et a visé à approcher le système d'action, au regard de leur gouvernance d'une part et de leurs modes d'action d'autre part.

Concernant l'approche territorialisée des phénomènes de décrochage, trois dimensions ont été mobilisées : l'intensité de l'attractivité urbaine (*zonage en aires urbaines de l'INSEE, 2010*), la territorialisation des risques sociaux d'échec scolaire (*CEREO, 2012*) et la territorialisation de la non-diplomation chez les jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans (*O. David, 2008*).

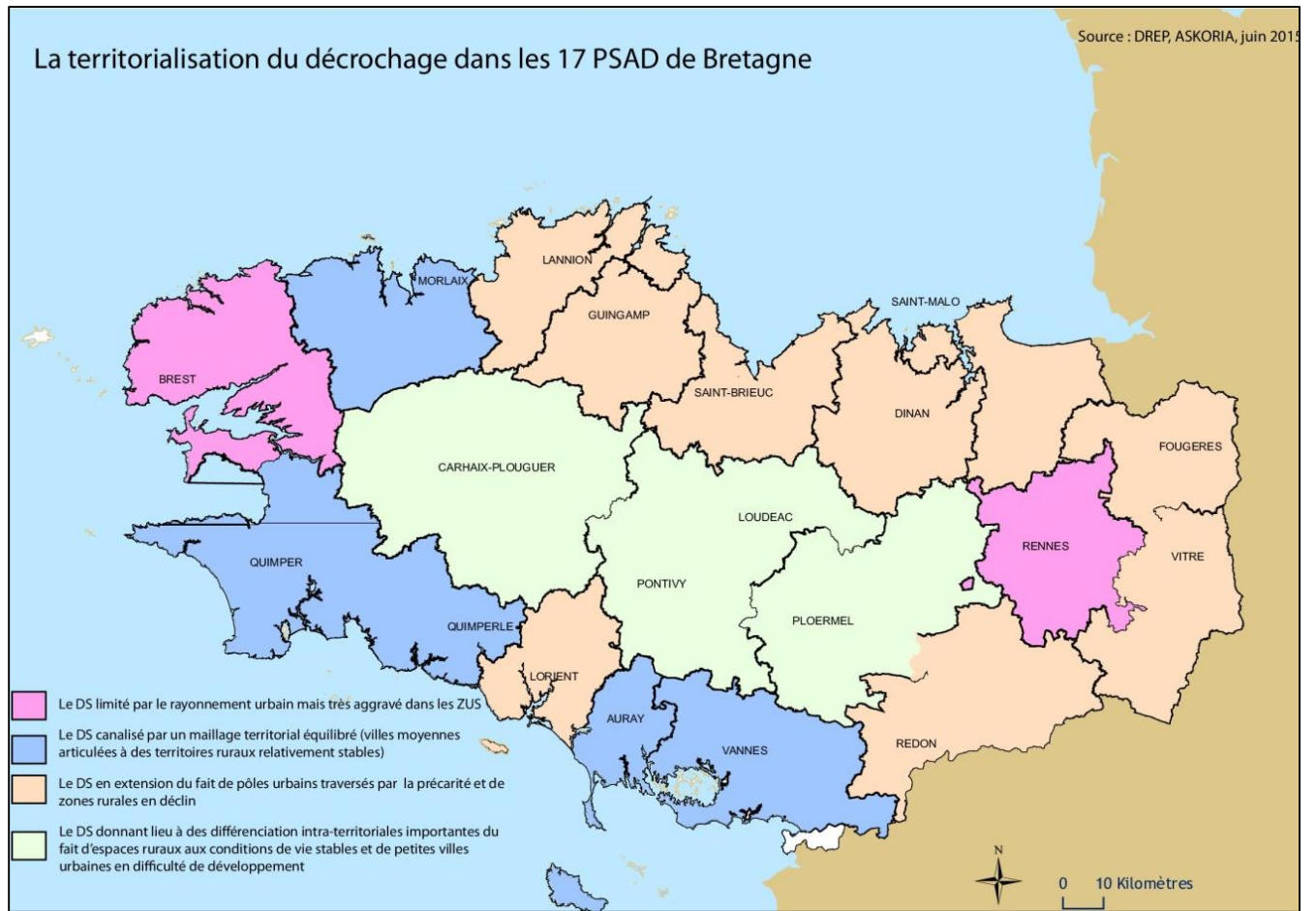


Les 3 dimensions mobilisées pour caractériser la territorialisation du décrochage sur les territoires des PSAD

Source: DREP, ASKORIA, Juin 2015

Au croisement de ces trois dimensions, un essai de typologie constitué de quatre « idéaux-types » de territoires de PSAD a été proposé :

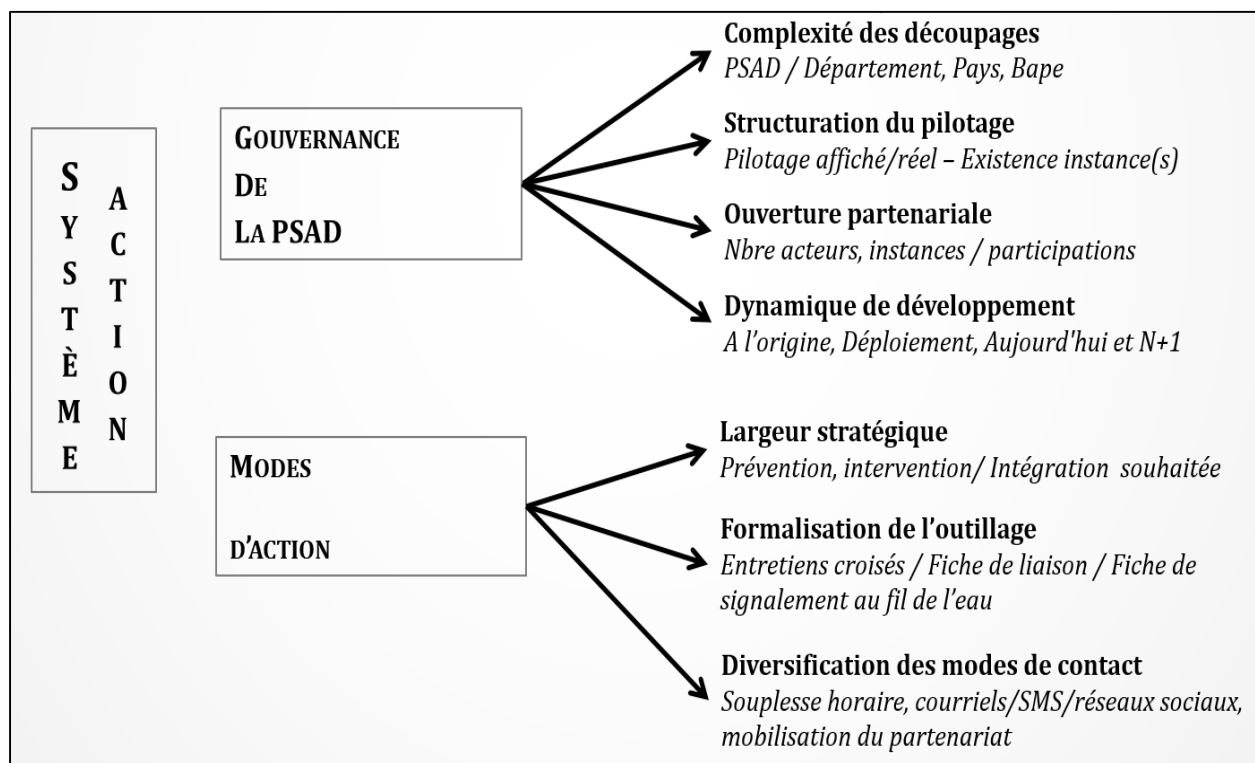
- Des territoires où le décrochage scolaire est tout à la fois limité par le rayonnement urbain d'une métropole dynamique mais également aggravé dans les zones urbaines sensibles (ZUS) où l'on retrouve des situations sociales difficiles.
- Des territoires où le phénomène est canalisé par un maillage territorial équilibré caractérisé par des villes moyennes articulées à des territoires ruraux relativement stables.
- Des territoires où le phénomène du décrochage scolaire est potentiellement en extension du fait de pôles urbains traversés par la précarité et de zones rurales en déclin.
- Des territoires où le décrochage scolaire est différencié de façon importante du fait de petites villes en déclin et d'espaces ruraux aux conditions de vie stables.



Les quatre catégories de territoires de PSAD proposées

Source : DREP, ASKORIA, Juin 2015

Concernant l'approche par les systèmes d'action, la gouvernance de chacune des plateformes a été caractérisée au regard de la complexité du découpage territorial dans lequel elle s'inscrit, de la structuration de son pilotage, de son ouverture partenariale et de sa dynamique de développement. Les modes d'action ont quant à eux été qualifiés en fonction de la largeur stratégique des plateformes, de la formalisation de leur outillage et de la diversification des modes de contact.



Les différentes dimensions et les différents indicateurs utilisés pour caractériser les systèmes d'action des plateformes

Source : DREP, ASKORIA, Juin 2015

LE SYSTEME D'ACTION

PSAD	Gouvernance de la PSAD				Modes d'action		
	Découpages territoriaux	Structuration du pilotage	Ouverture partenariale	Dynamique de développement	Largeur stratégique	Formalisation de l'outillage	Diversification des modes de contact
N°1	Correspondance	Structurée	Importante	Stabilisée	Diversification en dvt	En dvt	Diversifiées
N°2	Unicité	Structurée	Importante	Stabilisée	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°3	Unicité	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Très diversifiées
N°4	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°5	Correspondance	Structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Diversifiées
N°6	Correspondance	Structurée	Moyenne	Stabilisée	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°7	Unicité	Structurée	Moyenne	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°8	Correspondance	Structurée	Importante	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Très diversifiées
N°9	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°10	Complexité	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°11	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°12	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°13	Complexité	Structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°14	Correspondance	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°15	Correspondance	Structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°16	Complexité	Peu structurée	Limitée	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°17	Complexité	Moyennement structurée	Moyenne	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées

Tableau 1. Tableau caractérisant, pour chaque PSAD les différents indicateurs relatifs à leur système d'action (sites anonymisés)

Source : DREP, ASKORIA, Juin 2015

Au croisement de ces différentes données, quatre groupes homogènes se distinguent : des systèmes d'action intégrés et stratégiques, des systèmes d'action structurés et fonctionnels, partenariale et pilotage stratégique, des systèmes d'action combinant structuration organisationnelle et gestion fonctionnelle, des systèmes d'action en tension entre fragilité et développement et des systèmes d'action des PSAD faisant face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes.

Système d'action intégré et stratégique

Les PSAD de cette première catégorie sont construites autour d'un partenariat intégré et développent un pilotage stratégique. Leur intégration territoriale, totale ou partielle, permet en effet une articulation forte de la plateforme avec d'autres dispositifs déployés sur le territoire. En termes de gouvernance, le pilotage des PSAD de cette première catégorie est structuré : le binôme ou le trinôme de pilotage est dans les faits effectif, le(s) copilote(s) étant actif(s) aux côtés du pilote et la plateforme se déployant dans le cadre d'instances formalisées sur deux niveaux (comité de pilotage et comité technique). La mise en place de ces plateformes consolide un partenariat existant antérieurement et formalise les différents niveaux de collaboration. Ces plateformes sont ouvertes à un nombre important de partenaires, notamment des acteurs sociaux (prévention spécialisée, sauvegarde de l'enfance, etc.), les collectivités (région, départements, communautés de communes), les services de l'Etat (PJJ, DIRECCTE), les CFA, les lycées agricoles et maritimes le cas échéant. L'élargissement du partenariat vers d'autres acteurs (ex : personnels médicaux, entreprises) est une volonté affirmée par les responsables. L'outillage est développé en particulier à travers des fiches de liaison et des entretiens croisés. Une répartition des publics en fonction des compétences et des actions emblématiques (ex : guide d'entretien commun) soutiennent le travail collaboratif. La dynamique de fonctionnement de ces PSAD est pérenne. Leur niveau d'activité, qui implique notamment une multiplicité d'acteurs et de réseaux, agit comme un facteur de protection. Ces PSAD apparaissent notamment moins vulnérables au turn-over de leurs acteurs principaux. Leurs modes de contacts avec les jeunes, combinant le recours au téléphone sur des horaires atypiques, aux courriers et à la mobilisation du réseau partenarial, sont très diversifiés.

Système d'action structuré et fonctionnel

Cette seconde catégorie regroupe des plateformes structurées autour d'un objectif de gestion fonctionnelle. Leur structuration organisationnelle se caractérise par une gouvernance articulée autour d'un co-pilotage effectif et d'instances établies, sur un ou deux niveaux. En termes de travail en réseau, leur intégration territoriale partielle permet une articulation avec d'autres dispositifs et acteurs déployés sur le territoire. Toutefois, contrairement à la première catégorie, l'ouverture partenariale est moins importante, notamment en raison d'un nombre plus limité de partenaires associés à la PSAD, en dehors du « noyau dur » (entre 10 et 20). L'ouverture partenariale est cependant en développement dans ces plateformes qui cherchent à créer des partenariats réellement opérationnels en optimisant le travail collaboratif entre acteurs centraux (mise en place d'entretiens croisés, de fiches de liaison en cours de développement) et en élargissant le cercle d'acteurs gravitant autour du dispositif (renforcement des liens avec les acteurs sociaux pour toucher les « injoignables »),

avec les CFA pour prendre en charge les décrocheurs de l'apprentissage etc.). Ces PSAD restent exposées à des cycles de fonctionnement où peuvent alterner des périodes de fragilité, de développement ou de stabilité.

Système d'action en tension entre fragilité et développement

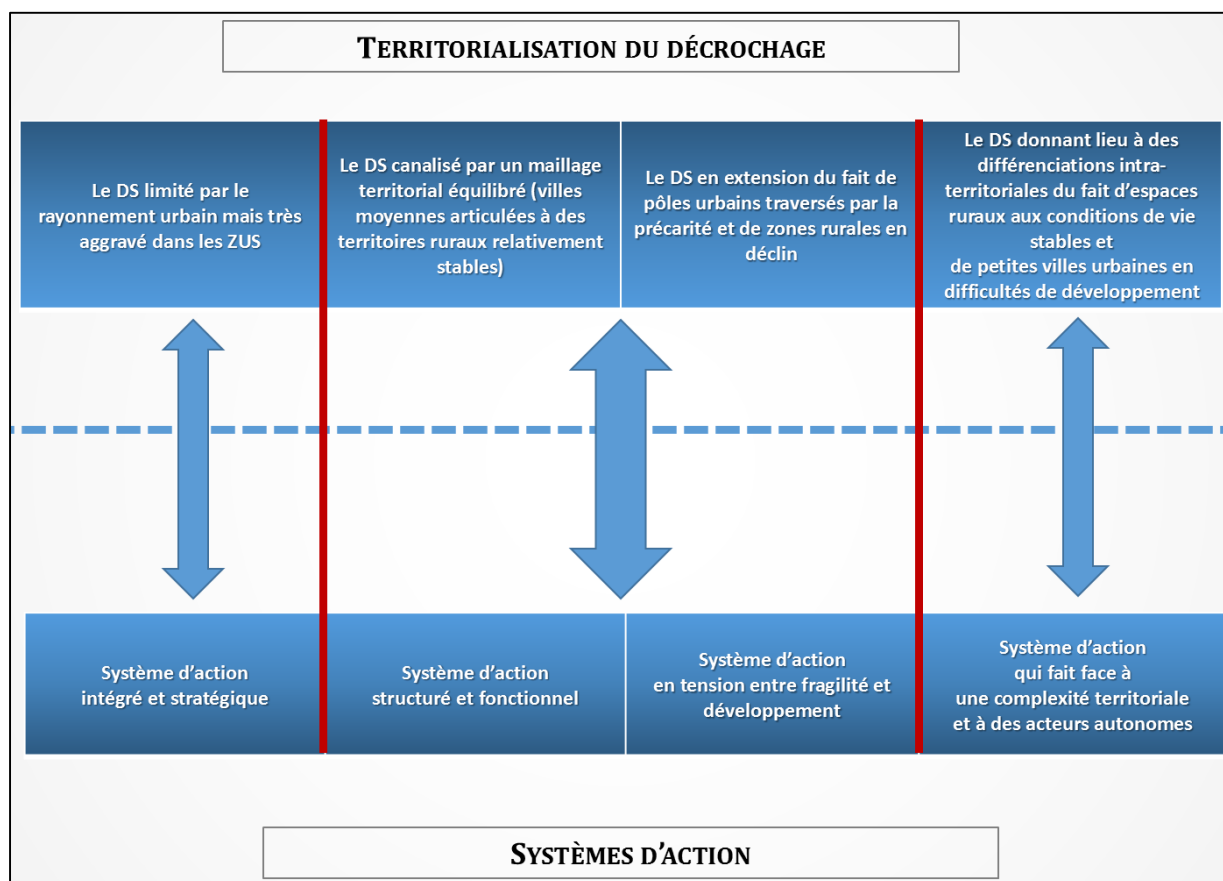
Les plateformes de cette catégorie se caractérisent par des systèmes d'action en tension entre fragilité et développement. Cette fragilité peut s'expliquer par une intégration territoriale partielle voire complexe (trans-départementale notamment) pouvant compliquer la mise en place de certains partenariats (éloignement des acteurs, multiplication des interlocuteurs, etc.). Le pilotage chemine vers une structuration, ces plateformes ayant en général à minima toutes une ou deux instances, mais le co-pilotage en binôme n'est généralement pas pleinement effectif. Dans cette troisième catégorie, l'ouverture partenariale des plateformes peut être qualifiée de moyenne : on retrouve une implication des acteurs sociaux dans l'activité de la PSAD tout comme les services de l'Etat (Direccte, PJJ) et des collectivités mais au titre d'acteurs « secondaires » ou « informés », ces derniers ne prenant pas part aux instances de la PSAD (comité de pilotage, comité de suivi). L'outillage spécifique, en particulier au service d'une collaboration interinstitutionnelle au service du jeune est encore fragile, souvent en développement, de façon plus rare absent. Ces PSAD restent exposées à des cycles de fonctionnement qui, oscillant entre fragilité et développement, n'apparaissent pas stabilisés.

Système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs relativement autonomes

Ces PSAD sont à cheval sur deux, voire trois départements, soit parce qu'elles ont pour périmètre un grand pays lui-même trans-départemental, soit parce qu'elles couvrent deux pays. La question des découpages territoriaux rend certaines collaborations plus compliquées compte-tenu de l'éloignement des acteurs et de la multiplication des partenaires potentiels (conseils départementaux etc.). Par ailleurs, l'articulation est parfois difficile, au sein de la PSAD, entre des territoires inégalement dynamiques au regard de la prise en compte de la problématique du décrochage. L'autonomie des acteurs au sein du dispositif rend délicate la structuration d'une gouvernance formalisée. Cela se traduit par des instances aux contours relativement flous dont la question de l'élargissement est une préoccupation importante, sans formalisation d'un comité de pilotage ou d'un comité de suivi. Au niveau de la cohésion entre acteurs, l'autonomie des partenaires peut se traduire par un pilotage vécu de façon parfois isolée par le directeur de CIO, le co-pilote étant souvent moins investi. L'ouverture partenariale est centrée sur les acteurs du noyau dur de la PSAD (CIO, ML, MLDS et MIJEC), les acteurs sociaux ou les collectivités étant impliqués de façon plus distante et moins systématique. L'outillage interinstitutionnel reste fragile dans ces plateformes n'ayant pas mis en place d'outils spécifiques permettant un suivi entre partenaires (entretiens croisés, fiche de liaison individuelle). Ces PSAD connaissent des cycles de fonctionnement qui, en alternant entre les périodes de fragilité et de développement, ne permettent pas leur stabilisation.

Par schématisation, et par rapprochement entre territoires et systèmes d'action, 3 types de configurations locales apparaissent :

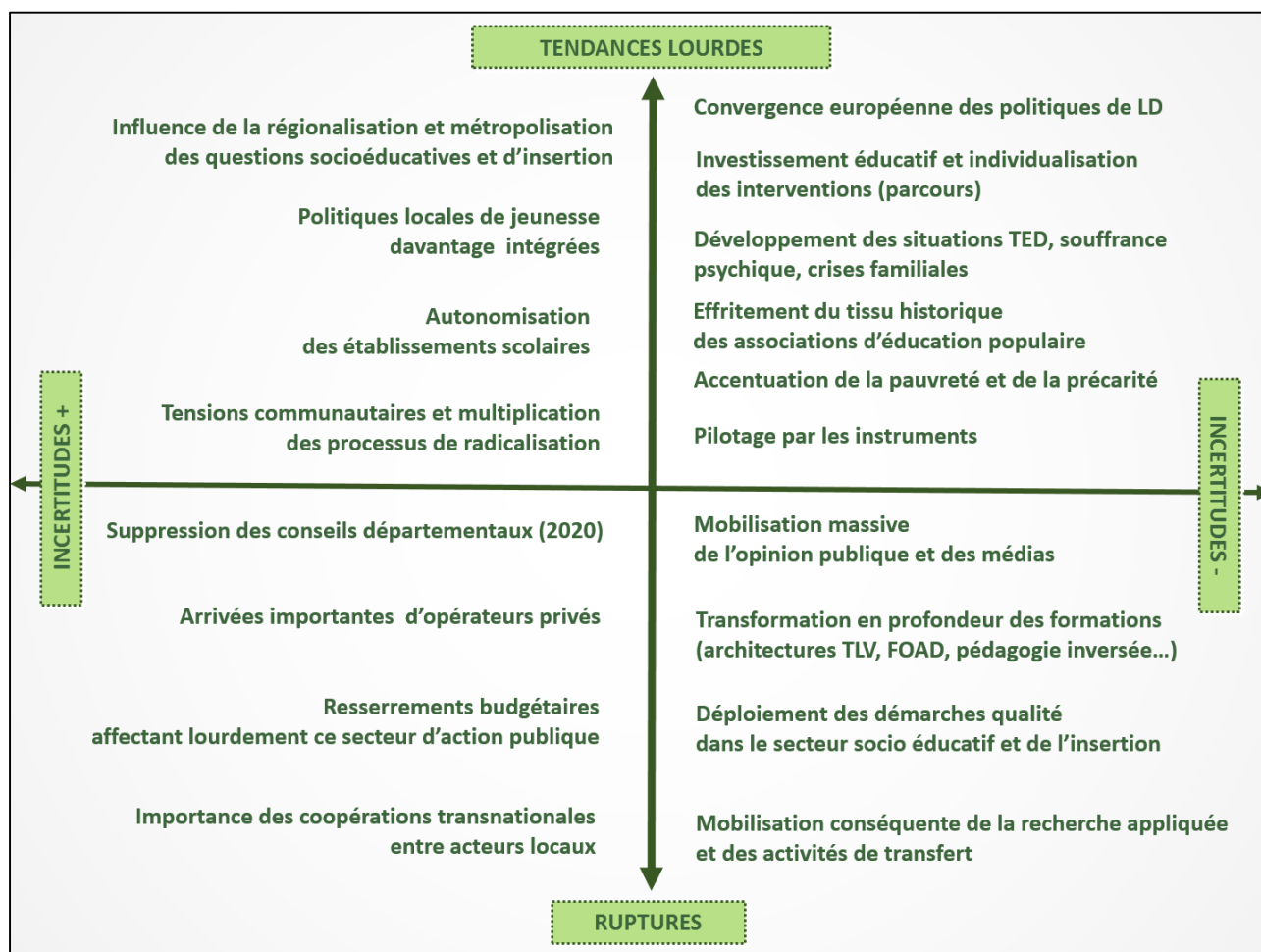
- Une première congruence semble observable entre les territoires métropolitains (décrochage limité aux ZUS) et un système d'action intégré et stratégique.
- Une seconde congruence apparaît entre les territoires où villes moyennes et espaces ruraux cohabitent (décrochage canalisé ou en extension) avec le système d'action structuré et fonctionnel et le système d'action en tension, entre fragilité et développement.
- Enfin, une troisième configuration locale se retrouve selon nous dans les territoires traversés par de fortes différenciations du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes en déclin. Ils correspondent au système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes.



Trois grandes configurations locales

Source: DREP, ASKORIA, Juin 2015

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS



Tendances et ruptures pour penser l'avenir :

Investissement éducatif, décrochage et action publique territoriale

Source: DREP, ASKORIA, 2015

Prolonger la dynamique collaborative instituée en 2014 - 2015

Recommandation 1

- Animer un réseau coopératif, des ateliers de mutualisation et des conférences
- Organiser des échanges soutenus entre PSAD présentant des caractéristiques proches
- Produire un repérage des pratiques existantes pour réaliser un répertoire de pratiques probantes en développant la concertation intersites

Structurer progressivement, avec les têtes de réseaux, un cadre de références et le diffuser

Recommandation 2

- Clarifier régionalement les références
 - o Perspectives stratégies : *1 à 3 niveaux, 16-19 ans, 16-25 ans*
 - o Articulations entre PSAD, MLDS, MIJEC et FOQUALE - articulations entre PSAD, ML et DRIP)
 - o Consolidations partenariales.
- Mettre en place une fonction régionale d'observation du décrochage, d'analyse de l'activité des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- Développer l'outillage méthodologique
 - o Stabilisation du peignage des listes
 - o Harmonisation des modes de contact
 - o outil de suivi de l'accompagnement
 - o support de communication interne / externe

Sécuriser et optimiser le fonctionnement des PSAD

Recommandation 3

- Ajuster les découpages en prenant en charge les décalages entre territoires des PSAD, des BAPE et des CIO et explorer des rapprochements entre des PSAD ayant peu d'activité
- Assistance administrative et sécurisation matérielle
- Implantation d'une démarche qualité adaptée aux PSAD
 - o Diminuer le nombre d'injoignables
 - o Garantir la traçabilité des opérations menées et des types d'accompagnement mis en œuvre (travailler autour d'un cahier des charges partagé)
 - o Rendre compte des situations des jeunes à n+1

Soutenir une dynamique d'expérimentations thématiques

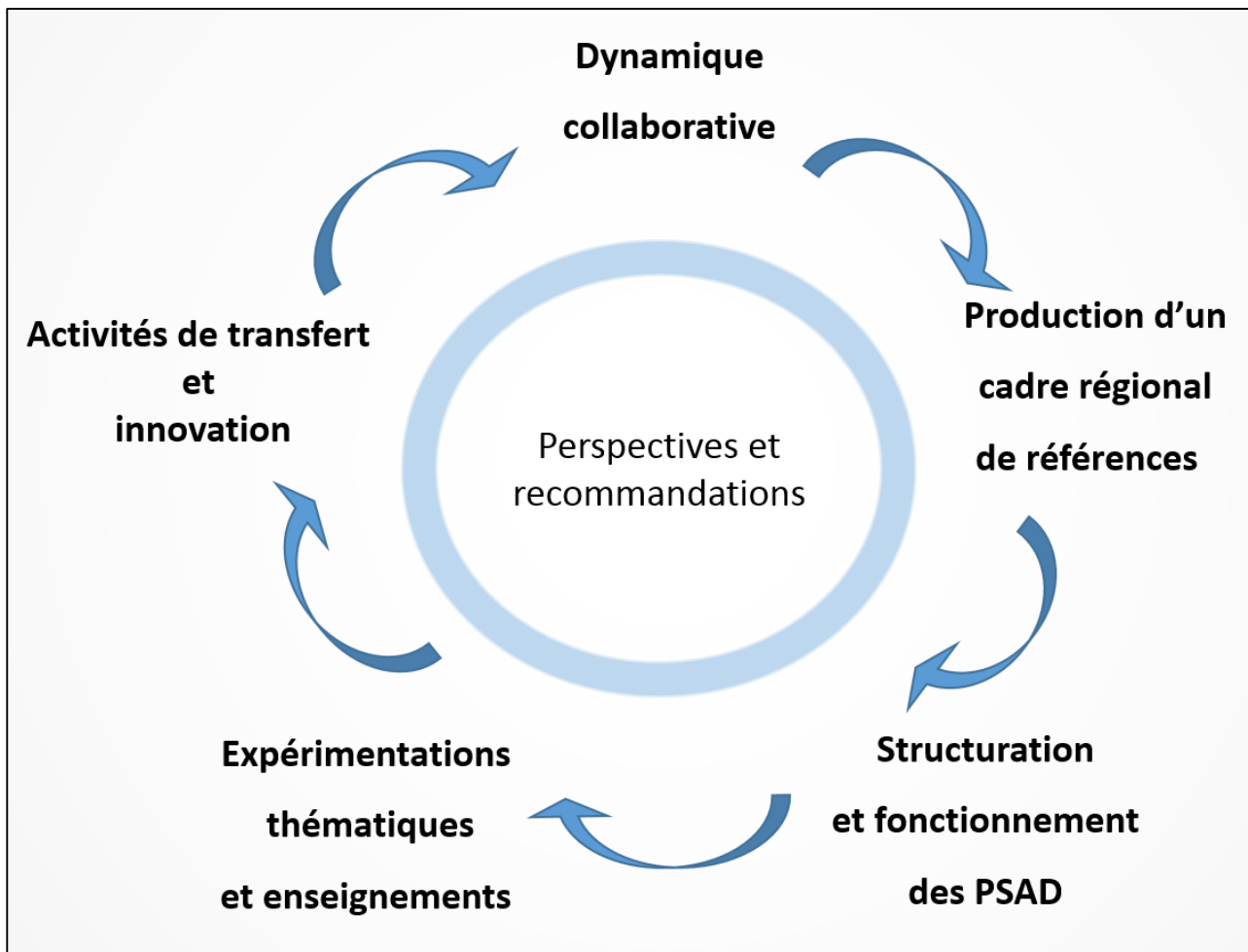
Recommandation 4

- Thématique expérimentale N°1 : Rejoindre les injoignables et les refus de prise en charge (non recours) (remédiation)
- Thématique expérimentale N°2 : Soutenir de manière spécifique les décrocheurs potentiels (intervention)
- Thématique expérimentale N°3 : Proposer un pilotage intégré (Prévention/Intervention/Remédiation)

Encourager les activités de transfert et l'innovation

Recommandation 5

- Développer une veille active sur la problématique du décrochage et sur l'évolution de l'action publique territorialisée
- Favoriser les liens courts avec la recherche et notamment avec la Chaire de recherche sur la jeunesse :
 - o Développer des stratégies préventives adaptées (Approche par les déterminants et les facteurs de décrochage)
 - o Développer des stratégies d'intervention ciblées (travail sur les 14 / 16 ans par exemple) (Approche par les moments clefs et les profils des décrocheurs potentiels)
 - o Développer des stratégies de remédiation durables (Approche par les motifs du décrochage et par les effets des solutions proposées / avec des questions plus spécifiques autour de l'hébergement, de la mobilité des jeunes, du handicap)
- Animer des coopérations interrégionale et transnationale (projet européen par exemple)



Points d'effort et interactions pour penser le futur

Source: DREP, ASKORIA, Octobre 2015